

**Comité exécutif du
Programme du Haut Commissaire**

Distr. : restreinte
8 juin 2022
Français
Original : anglais et français

**Comité permanent
Quatre-vingt-quatrième réunion****Sécurité du personnel et des opérations du HCR***Résumé*

Le présent document met en lumière les évolutions intervenues dans la gestion de la sécurité globale du HCR depuis la dernière mise à jour communiquée à la 81^e réunion du Comité permanent en juillet 2021 (EC/72/SC/CRP.18). Il traite des mesures, des politiques, des pratiques et des procédures de sécurité mises en place pour gérer les risques de sécurité, en particulier sur le terrain, et fournit une mise à jour du plan d'action pour la sécurité 2021-2023 de l'Organisation.

Tables des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	3
II. Environnement de sécurité	2-4	3
III. Gestion stratégique de la sécurité et gouvernance	5-12	3
IV. Appui aux opérations	13-16	4
V. Personnel de sécurité	17-19	5
VI. Processus interinstitutions	20-21	5
VII. Apprentissage et développement	22-23	6
VIII. Conclusion	24	6

I. Introduction

1. Le HCR a été confronté à de nombreux défis de gestion de la sécurité, avec un paysage opérationnel évoluant rapidement notamment du fait des situations en Afghanistan, en Éthiopie, au Myanmar et au Ukraine. L'Organisation a donc dû revoir en permanence ses pratiques de gestion de la sécurité et veiller à ce que des procédures et des mesures efficaces soient en place. Compte tenu de l'ampleur des besoins humanitaires dans ces pays et dans d'autres, la gestion de la sécurité doit être considérée comme un élément permettant de continuer à mettre en œuvre le programme avec un niveau de risque acceptable pour le personnel du HCR. Des mécanismes de partenariat étendus doivent être instaurés, y compris des relations empreintes d'une grande réactivité, avec les gouvernements d'accueil, le Système de gestion de la sécurité des Nations Unies et d'autres acteurs concernés, pour préserver le devoir de diligence à l'égard du personnel et la sécurité des personnes relevant de la compétence du HCR.

II. Environnement de sécurité

2. Le HCR est présent dans 126 pays en tout, près d'un quart du personnel travaillant dans des lieux où le niveau général de menace est évalué à important ou élevé. Dans ces régions, la violence politique et le crime coexistent, se chevauchant fréquemment pour créer des environnements instables. Les contextes opérationnels les plus à risque se caractérisent par un conflit armé dans lequel le HCR a pour mandat d'aider les personnes en déplacement. De nombreuses atteintes à la sécurité sont le résultat d'attaques menées par des acteurs armés non étatiques cherchant à atteindre des objectifs politiques, stratégiques ou idéologiques.

3. En 2021, le HCR a signalé plus de 300 atteintes à la sécurité, dont certaines très graves. Les principaux facteurs conduisant à de telles atteintes sont restés constants ces dernières années et ont inclus l'exposition aux tirs dans les zones de conflit, les manifestations violentes, les troubles de l'ordre public, les crimes, les embuscades, les enlèvements et les accidents de la route. La région des Amériques a été à l'origine du plus grand nombre d'incidents globalement, l'Afrique ayant été le théâtre des plus graves.

4. En décembre 2021, en République démocratique du Congo, un véhicule du HCR est tombé dans une embuscade tendue par une milice armée. Trois membres du personnel se trouvant dans le véhicule escorté par la Mission de stabilisation de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo ont été gravement blessés. Au Nigéria, l'enlèvement d'un membre du personnel national a duré pendant six mois avant que la personne soit libérée saine et sauve. En décembre 2021, le HCR a perdu un membre du personnel national en Éthiopie à la suite d'un bombardement aérien de son village pendant qu'il était en congé. Ces incidents illustrent les conditions de sécurité instables auxquelles sont exposés les membres du personnel qui travaillent sur les lignes de front.

III. Gestion stratégique de la sécurité et gouvernance

5. Le HCR adopte une approche systématique et stratégique de la gestion de la sécurité. Les efforts déployés consistent à renforcer la culture de la sécurité, à intégrer la sécurité dans la planification opérationnelle, à définir clairement les responsabilités à tous les niveaux de l'encadrement, à assurer la participation active au Système de gestion de la sécurité des Nations Unies, à disposer de ressources suffisantes et à se doter d'un personnel de sécurité bien formé et discipliné. En 2021, le HCR a mis à jour son plan d'action intitulé « *Field Security Service 2021-2023. Culture of Security* », qui définit les priorités et les orientations pour les prochaines années.

6. Avec la publication de la politique actualisée sur la gestion de la sécurité en 2020 et en tenant compte de la nouvelle structure organisationnelle, le HCR a élaboré des procédures opérationnelles permanentes pour les processus de gestion de la sécurité en 2021, y compris concernant les rapports, la gestion des incidents graves et le suivi de la

sécurité. Les procédures opérationnelles permanentes ont été testées sur le terrain et adaptées si besoin en fonction des enseignements qui ont été retirés de ces tests.

7. Dans les sites où les risques d'atteinte à la sécurité sont élevés, le HCR organise des réunions du Comité directeur pour la sécurité afin d'étudier les modalités opérationnelles et de sécurité en place. En outre, le HCR organise des réunions opérationnelles à la suite de la déclaration de situations d'urgence, pour veiller à ce que la sécurité soit intégrée à l'empreinte opérationnelle requise compte tenu de la criticité de l'exécution du programme. Le cadre de criticité des programmes repose sur l'évaluation de la gestion des risques de sécurité établie pour chaque domaine opérationnel. En 2021, le HCR a affiné un processus visant à procéder à des contrôles au niveau du travail dans les pays à haut risque en collaboration avec le terrain, les bureaux régionaux et les entités du siège concernées ; six contrôles ont été effectués en 2021.

8. Le HCR continue à mener des missions sur le terrain dans les lieux considérés comme étant à très haut risque, conformément aux mesures requises et en coordination étroite avec les bureaux régionaux et les hauts responsables, afin de répondre à toute préoccupation.

9. Conformément au plan d'action sur la culture de la sécurité 2021-2023, le HCR a créé un certain nombre de groupes pilotes, de comités directeurs et de groupes de travail pour étudier les problèmes essentiels, tels que la santé et la sécurité au travail, la sécurité routière et la prévention de l'exploitation et des abus sexuels. Ce travail contribue à l'élaboration des politiques mondiales, des instructions administratives et des orientations sur le sujet diffusées au personnel. Le HCR a également rédigé des procédures opérationnelles permanentes sur la manière dont la sécurité devait soutenir une approche centrée sur la victime.

10. Au sein du HCR, il existe une coordination étroite entre le Service de la sécurité sur le terrain et le Service de la santé et du bien-être du personnel afin de garantir l'apport d'un soutien du début à la fin lorsqu'un incident grave se produit. D'autres entités concernées sont également mobilisées pour évaluer les risques auxquels sont exposées des victimes et des témoins individuels en vue d'assurer leur sécurité et leur protection personnelles dans le cadre d'une approche centrée sur la victime. Un système de signalement des incidents de sécurité, qui aidera le personnel et sera relié à d'autres systèmes du HCR, est en cours d'élaboration et doit être déployé vers la fin de l'année 2022.

11. Comme le souligne le plan d'action sur la culture de la sécurité 2021-2023, la promotion et l'intégration totale d'une approche de la gestion des risques d'atteinte à la sécurité centrée sur la personne sont une priorité. Une telle approche implique une évaluation proactive des risques auxquels sont exposés les individus et les groupes sur la base de leur profil spécifique et la mise en œuvre d'un éventail de mesures en conséquence. Le HCR emploie un fonctionnaire principal chargé de la sécurité sur le terrain spécialisé dans les risques auxquels est exposé le personnel pour des raisons de genre, d'orientation sexuelle, de race, d'appartenance ethnique, de handicap ou autre caractéristique. En 2021, le fonctionnaire principal chargé de la sécurité sur le terrain a aidé les responsables et le personnel de sécurité sur le terrain à veiller à ce que de tels risques soient pleinement pris en compte dans l'élaboration des plans de gestion des risques d'atteinte à la sécurité et l'établissement de listes de contrôle à utiliser en cas d'incident. Le HCR a également mis en place un atelier spécifique sur l'approche de la gestion des risques d'atteinte à la sécurité centrée sur la personne à l'intention du personnel de sécurité recruté localement.

12. L'Organisation a diffusé de nouvelles politiques de sécurité interinstitutions comportant des orientations pour les responsables et les Conseillers chargés de la sécurité sur le terrain. En outre, le groupe de travail sur la continuité du service a mis au point des outils pour étudier la continuité des opérations.

IV. Appui aux opérations

13. À la suite du processus de décentralisation et de régionalisation, le HCR a réorganisé son appui opérationnel à la gestion de la sécurité. Le but était de soutenir les Conseillers

chargés de la sécurité du personnel sur le terrain, qui à leur tour appuient les opérations, en fournissant une expertise technique dans des domaines tels que l'analyse globale, l'ingénierie de la sécurité, les menaces fondées sur le genre et les approches centrées sur la personne.

14. En 2021, des missions ont été déployées à partir des Sièges afin d'appuyer les opérations en République démocratique du Congo, en Éthiopie, au Mozambique, au Nigéria, en Somalie et au Soudan, ainsi que dans les pays du Sahel, avec des réponses en matière de gestion des incidents graves. Un appui technique a également été fourni à plusieurs situations d'urgence, notamment en Afghanistan et en Éthiopie.

15. L'Organisation continue à veiller à ce que le personnel qui postule à des postes situés dans des lieux à haut risque soit véritablement conscient des risques encourus et sache comment les réduire. Des webinaires sont organisés à cette fin pour 15 lieux d'affectation à haut risque.

16. Le HCR maintient un stock d'équipement de sécurité, comme des films de protection contre les bris de verre pour les fenêtres, des périmètres de protection robustes contre les attaques d'obus et des équipements de protection personnelle. À Mogadiscio, en Somalie, de nouveaux locaux du HCR ont été construits en 2021 avec un système spécial de protection contre les attaques au mortier. De plus, le HCR emploie un Conseiller principal chargé de la sécurité sur le terrain spécialiste de l'atténuation du souffle des explosions pour appuyer si possible le personnel et celui d'autres entités dans Nations Unies dans les lieux d'affectation à haut risque.

V. Personnel de sécurité

17. Le HCR emploie actuellement 87 Conseillers internationaux chargés de la sécurité sur le terrain, essentiellement en poste dans des régions à haut risque. Le nombre de personnels de sécurité recrutés au plan national et local a continué d'augmenter pour faire face aux besoins croissants et plus de 260 sont opérationnels dans le monde entier. Ils arrivent avec une compréhension précieuse du contexte local, apportent des contacts utiles avec les gouvernements et les interlocuteurs de la communauté, et soutiennent les efforts visant à renforcer les capacités locales.

18. Les Conseillers chargés de la sécurité sur le terrain jouent un rôle essentiel en aidant les responsables du HCR à évaluer les risques de sécurité, à définir et à mettre en œuvre les mesures appropriées de lutte contre les risques pour la sécurité et à gérer les incidents graves. Conformément à l'objectif du plan d'action sur la culture de la sécurité 2021-2023 consistant à faire en sorte que 50 % du personnel nouvellement recruté soit composé de femmes, cinq des six personnes recrutées à titre externe en 2021 sont des femmes.

19. Le HCR s'efforce de veiller à ce que son personnel de sécurité dispose de l'expertise technique appropriée, d'aptitudes interpersonnelles et de la faculté de compréhension des problèmes humanitaires. Le Centre mondial d'apprentissage et de perfectionnement a fourni une formation et d'autres possibilités d'apprentissage à son personnel de sécurité afin de renforcer ses compétences et ses connaissances. Les thèmes des ateliers et des webinaires ont porté sur les évaluations de sécurité, la planification et l'analyse, l'approche de la sécurité centrée sur la personne, et la prévention et l'intervention en matière de conduite sexuellement répréhensible. Ces dernières années, les professionnels de la sécurité ont reçu une formation spécialisée sur les premiers secours psychologiques, afin de devenir des répondants plus empathiques et efficaces lorsqu'ils aident un(e) survivant(e) d'un incident traumatisant.

VI. Processus interinstitutions

20. Le HCR demeure engagé à renforcer le Système de gestion de la sécurité des Nations Unies par son implication active à tous les niveaux. Par exemple, l'Organisation participe à 15 groupes de travail et sous-entités du Cadre interinstitutions de gestion de la sécurité, où sont élaborés les politiques et les processus. Au niveau du Siège du HCR, le

Service de la sécurité sur le terrain de la Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement joue le rôle de point focal pour le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies et collabore avec d'autres organisations pour garantir que le système bénéficie d'un appui approprié pour assurer l'exécution du programme, tout en gérant les risques pour la sécurité.

21. Le HCR a aussi contribué à renforcer la sécurité des partenaires humanitaires, par exemple par sa participation aux Semaines du partenariat et des réseaux humanitaires, plateforme de collaboration inter-réseaux dans des domaines d'intérêt commun visant à améliorer la préparation et la réponse humanitaires. Le HCR a pris part aux réunions du groupe consultatif sur la coordination civilo-militaire dirigé par les Nations Unies et a fourni une expertise sur le sujet et aidé à dispenser la formation sur la coopération civilo-militaire élaborée par le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires. Le HCR a également travaillé aux côtés de divers acteurs militaires, organisant des points d'information sur le rôle et le mandat de l'Organisation.

VII. Apprentissage et perfectionnement

22. En 2021 et 2022, la formation sur la sécurité s'est poursuivie principalement par des moyens virtuels en raison des mesures de prévention liées à la COVID-19. Le programme d'apprentissage sur la gestion de la sécurité, qui présente les outils et les pratiques de gestion des risques d'atteinte à la sécurité aux responsables en poste sur le terrain, s'est déroulé trois fois et 65 responsables ont suivi la formation. En 2021 et 2022, plus de 300 membres du personnel et partenaires du HCR ont été formés à la sécurité par huit ateliers en ligne sur la gestion des situations d'urgence.

23. Le HCR a également organisé et animé une formation sur la gestion de la problématique des otages pour s'assurer que l'Organisation dispose d'un cadre approprié de sécurité du personnel pouvant être déployé pour appuyer la gestion des incidents dans les situations comportant des otages. La formation a été menée conjointement avec le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies et 20 participants ont été certifiés en tant que répondants en matière de gestion des situations avec otages, dont dix appartenaient au HCR.

VIII. Conclusion

24. Renforcer la culture de la sécurité est un effort permanent, qui nécessite un engagement à l'échelle de l'Organisation tout entière. Cela requiert un engagement soutenu, l'assurance prudente de l'existence de procédures, des ressources et la reconnaissance du fait que la sécurité reste une priorité organisationnelle. Seule cette démarche peut permettre à l'Organisation de remplir son engagement à fournir une protection et une assistance vitales aux personnes démunies, tout en garantissant le devoir de diligence pour l'ensemble du personnel.
